

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
COMPTE RENDU  
Séance du 10 mai 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 3 mai 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Yvan BRUNIAU, M. Patrick TEINTE, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Frédéric PONTOIS, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaire absent :** M. Teddy DRILA, M. Julien PLICHON, M. Marc GUILLEZ, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. Samuel DECAUX, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme France LEDIEU-BISIAUX

**Secrétaire de séance :** M. Denis SEMAILLE

**Adoption à l'unanimité du compte-rendu du Conseil communautaire du 5 avril 2017**

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS  
EXERCEES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants**

- **Lancement de la procédure de passation pour l'accord-cadre à bons de commande de fournitures de bacs, pièces détachées et accessoires destinés aux collectes des déchets en porte à porte pour un montant minimum de 60.000€ et un maximum de 200.000€ HT.**
- **Lancement de la procédure de passation pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du conservatoire intercommunal du Pays Solesmois de Musique et Danse :**
- **Lancement de la procédure de passation pour le marché public de prestations intellectuelles BBC pour le groupement de commande entre la CCPS, Saulzoir, Saint-Python, Solesmes et Vendegies, pour un montant inférieur à 90.000€ HT.**

**Question 1 - DELIBERATION 2017.43**

**APPROUVANT LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)**

M. Paul SAGNIEZ, Vice-Président en charge des Finances, informe l'Assemblée que la CCPS a décidé de se doter d'un règlement budgétaire et financier pour répondre à deux objectifs importants :

- définir un cadre normatif,
- développer une pédagogie de la gestion financière et budgétaire au sein de l'EPCI.

Il rappelle que ce document vise :

- d'abord à fixer le cadre des finances de la CCPS en rassemblant et en harmonisant des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes,
- à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer l'ingénierie financière déconcentrée.

Il précise également que ce règlement s'appliquera aux différents budgets (général et annexes) de la CCPS. Le document a été transmis à l'Assemblée et est annexé à la délibération.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement budgétaire et financier de la CCPS.*

#### **Question 2 - DELIBERATION 2017.44**

##### **PORTANT TRANSFERT DE LA COMPETENCE « LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)**

Monsieur le Président explique que par délibération 2016.62 du 28 septembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence optionnelle « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* » (GEMAPI) à la CCPS.

Afin de compléter les actions menées au titre de la compétence GEMAPI, il est proposé à l'Assemblée de prendre la compétence optionnelle « *lutte contre l'érosion des sols* ».

Le Président rappelle que les Conseils municipaux des communes membres doivent délibérer sur le transfert de compétences dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Les statuts actualisés sont joints à la délibération.

#### Interventions :

- Inquiétude soulevée quant à la réglementation des cultures près des rivières.

↳ seules des préconisations pourront être formulées dans ce domaine.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :*

*- d'approuver le transfert de la compétence « lutte contre l'érosion des sols » des communes à la Communauté de communes du Pays Solesmois ;*

*- d'autoriser la modification de l'article 12 des statuts.*

#### **Question 3 - DELIBERATION 2017.45**

##### **APPROUVANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CAMBRESIS SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Didier ESCARTIN, Vice-Président en charge de l'habitat, l'environnement et l'urbanisme, explique à l'Assemblée que la CCPS adhère au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis dont le comité syndical a adopté à l'unanimité une modification statutaire le 23 mars 2017.

La modification statutaire est présentée.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications statutaires telles qu'adoptées par le Comité Syndical du Pays du Cambrésis du 23 mars 2017.*

#### **Question 4 - DELIBERATION 2017.46**

##### **PRENANT ACTE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS D'ECOVALOR POUR L'ANNEE 2016**

Jean-Marc LEMEITER, représentant la CCPS auprès d'Ecovalor, présente le rapport à l'Assemblée qui en a été destinataire.

Ce rapport, qui est joint à la délibération, concerne la compétence obligatoire « traitement des déchets des ménages et assimilés » du Syndicat ECOVALOR.

*Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets d'ECOVALOR pour l'année 2016.*

#### **Question 5 - DELIBERATION 2017.47**

##### **PORTANT RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A ECOFOLIO**

Denis SEMAILLE, Vice-Président en charge de la gestion des déchets et des déchetteries, rappelle que depuis 2008, une convention lie la CCPS à l'organisme ECOFOLIO.

Celle-ci régit les relations administratives, techniques et financières entre nos deux structures concernant la collecte et le traitement des déchets de papier, la CCPS bénéficiant du dispositif de la « *responsabilité élargie du producteur* » pour les papiers.

Depuis 2011, ECOFOLIO a opté pour la dématérialisation de la signature.

Le renouvellement de la convention est nécessaire afin de continuer à bénéficier du soutien financier incitatif à la collecte du papier.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :*

- *approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays Solesmois à ECOFOLIO ;*
- *autorise le Président à signer tout document y afférent.*

#### **Question 6 - DELIBERATION 2017.48**

##### **PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS SANTE PROPOSE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD**

Laurence PRALAT, Vice-Présidente en charge des Services à la personne, explique à l'Assemblée que le Département du Nord souhaite favoriser un accès équitable à l'offre de soins, en développant des actions de prévention et de dépistage, pour une amélioration durable de l'état de santé des Nordistes, avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables.

L'approche de la santé par la notion de bien-être est privilégiée dans le Plan Départemental Santé Bien-être 2013-2017 afin de favoriser la prise en compte de tous les facteurs qui conditionnent le maintien de la santé.

Mme PRALAT précise les objectifs de l'appel à candidature, les projets et actions proposés, les publics concernés.

Les actions proposées par la maison intercommunale des services à la population sont éligibles à l'appel à projets santé.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la candidature de la CCPS à l'appel à projets auprès du Conseil Départemental du Nord et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.*

#### **Question 7 - DELIBERATION 2017.49**

##### **PORTANT TARIFICATION DU SEJOUR LALP POUR L'ETE 2017**

Laurence PRALAT, Vice-Présidente en charge des Services à la personne, explique que pour répondre aux attentes des jeunes en matière de loisirs et d'animation, un séjour à la Base nautique « Jean Binard » de Gravelines est proposé pour les adolescents adhérents du LALP du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017.

Elle fait le descriptif du stage ainsi que les activités proposées.

Remarque :

- Le Président se félicite que les enfants participant au stage soient issus des 15 communes de la CCPS.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire de valide à l'unanimité les tarifs suivants :*

- *Qf de 0 à 600 € : 40 € par jeune ;*
- *Qf de 601 à 1000 € : 50 € par jeune ;*
- *Qf sup à 1001 € : 60 € par jeune.*

#### **Question 8 - DELIBERATION 2017.50**

##### **APPROUVANT LE LANCEMENT D'UN ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE RELATIVE A LA REALISATION D'UNE RESTAURATION CENTRALE ET AUX FILIERES D'APPROVISIONNEMENT**

Monsieur le Président précise que depuis deux ans, la CCPS réfléchit à la création d'une cuisine centrale sur son territoire dans le but de fournir en repas toutes les cantines scolaires du territoire, les entreprises et d'assurer également un service de repas livrés au domicile des personnes âgées. L'objectif général est de pouvoir offrir un service de restauration optimal, de qualité, modernisé et équivalent sur l'ensemble du territoire et de structurer à l'échelle intercommunale une filière locale d'approvisionnement agro-alimentaire répondant ainsi aux enjeux d'un plan de développement durable.

Initialement, la restauration proposait des repas répondant à des contraintes de temps, de prix et de praticité. Désormais les attentes ont évolué et les restaurations collectives ne doivent plus offrir simplement un repas, mais une prestation de qualité, respectueuse de l'environnement et tenant compte d'objectifs nutritionnels précis.

Le mot d'ordre est d'informer, d'éduquer et d'orienter les choix alimentaires vers une alimentation alliant santé et plaisir de façon durable.

Il propose donc de lancer une étude et en expose les objectifs, l'organisation et le contenu,

Cette étude sera suivie par **un comité technique** réunissant un chef de projet, l'ensemble de l'équipe de direction de la CCPS, les services communaux concernés et par **un comité de pilotage** constitué des membres du bureau communautaire élargi et des partenaires associés.

Interventions :

- Inquiétude relative à l'engagement de l'étude sans possibilité de rétractation.
  - ↳ Nécessité d'être vigilant et d'étudier toutes les opportunités. Une commission Ad hoc sera mise en place ainsi qu'un comité de pilotage pour valider les différentes étapes incluant la possibilité de stopper l'étude.
- Interrogation quant au coût de l'étude.
  - ↳ Estimation entre 60 et 80.000 € dont 50% pourraient être subventionnés.

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide par 20 voix « pour », 5 abstentions et 1 voix « contre » :*

- *d'approuver le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la réalisation d'une cuisine centrale et aux filières courtes d'approvisionnement ;*
- *d'autoriser le président à signer tout document y afférent.*

**Question 9 - DELIBERATION 2017.51**

**PORTANT PARTICIPATION A L'APPEL A PROJET « AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES » (ASTER) DU DEPARTEMENT DU NORD**

*S'agissant de la question précédente concernant le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la réalisation d'une cuisine centrale et aux filières courtes d'approvisionnement, Monsieur le Président informe l'Assemblée que cette étude est éligible à l'appel à candidatures pour le développement de projets territoriaux structurants.*

En 2017, le soutien aux Projets territoriaux structurants fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt entre le 20 mars et le 15 mai 2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 25 voix « pour » et 1 voix « contre » :*

- *d'approuver la participation de la Communauté de communes du Pays Solesmois à l'Appel à Projet « Aménagement et Soutien aux Territoires » (ASTER) du Département du Nord ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.*

**QUESTIONS DIVERSES**

- Déménagement imminent du siège le 15 mai 2017.